

PROGRAMME DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE - EU

- (5) l'intensité de l'effort en R-D dans les pays cherchant à devenir des États membres est nettement inférieure à la moyenne de l'Europe des 15, et
- (6) le déficit commercial de l'UE en produits de haute technologie se creuse depuis 1987.

En janvier 2000, on a entrepris des consultations au sujet d'une stratégie visant à élaborer une politique véritable de recherche en Europe. L'objectif est de créer une zone de recherche européenne, où les ressources scientifiques serviront davantage à créer des emplois et à améliorer la compétitivité de l'Europe, notamment par le réseautage des centres d'excellence et par l'adoption d'une approche européenne relativement aux grands établissements de recherche. À cela s'ajoutent des mesures pour stimuler les retombées de la recherche. On cherchera à régler les problèmes de la fragmentation et du manque de coopération entre les chercheurs du secteur public et de l'industrie en Europe en assurant une meilleure coordination et en encourageant la mobilité des chercheurs. On espère que les États membres permettront à des ressortissants d'autres pays de participer à leurs programmes nationaux de recherche. Une enquête Eurobaromètre indique que 70 p. 100 des Européens estiment que l'Europe jouera un rôle actif dans la définition des nouvelles orientations de la recherche.

On envisage également :

- la création d'une agence européenne de recherche, indépendante de la Commission européenne, ou la décentralisation des programmes par secteurs (par. ex. l'aéronautique à Toulouse, en France);
- la création d'une base de données commune et publique sur tous les programmes de recherche en Europe, au niveau de l'UE, des pays et des régions;
- la participation de chercheurs d'autres États membres de l'UE aux programmes de recherche nationaux;
- la réalisation d'un plus grand nombre d'études de référence sur des thèmes intéressant l'ensemble de l'Europe, notamment la coopération entre les industries et les universités, les carrières en recherche, le développement de l'esprit d'entreprise chez les chercheurs;
- un recours plus efficace au Centre commun de recherche, en ce qui a trait aux conseils scientifiques;
- la participation d'éminents chercheurs étrangers, venant de pays (comme le Canada) ayant signé un accord de coopération, à des stages dans les centres d'excellence européens.

Au cours de la période où le Portugal assumera la présidence du Conseil (de janvier à juin 2000), il y aura une rencontre informelle des ministres les 6 et 7 mars à Lisbonne, et d'éminents scientifiques européens seront invités à y présenter leurs suggestions relativement à une nouvelle stratégie visant l'élaboration d'une politique européenne en matière de S-T. Les discussions s'intensifieront sans doute lorsque la France assumera la présidence du Conseil (de juillet à décembre 2000), grâce au leadership de M. Claude Allègre, ministre des Sciences et de la Technologie de la France, qui s'est montré favorable à la création d'une zone de recherche européenne en décidant de ne pas financer le synchrotron français Soleil mais d'appuyer plutôt le projet Diamond britannique. Une telle magnanimité pourrait entraîner un « juste retour des choses », par exemple la consolidation de la recherche aérospatiale européenne à Toulouse.